

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DOUZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*titulaire, suite à la démission de ses fonctions municipales de Joël LUCIENNE*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHÉL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Philippe HERCOUET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Caroline MERIAN



Délibération n°2023-220

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 10

HABITAT PIG PRECARITE ENERGETIQUE ADAPTATION – 2024-2025

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler l'adhésion au Programme d'Intérêt Général (PIG) « Précarité énergétique Adaptation » sur le territoire de Lamballe Terre & Mer pour la période 2024-2025. Les objectifs qualitatifs de ce programme sont les suivants :

- Améliorer les conditions de logements des propriétaires occupants de conditions modestes ou très modestes et des propriétaires bailleurs réalisant des travaux de rénovation thermique suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique indiquant les consommations actuelles et les préconisations ainsi que les aides mobilisables pour la réalisation des travaux
- Améliorer les conditions de logements des propriétaires occupants handicapés ou favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en réalisant des diagnostics d'adaptation au handicap
- Informer et inciter des bailleurs du parc privé occupé confortable sur les incitations fiscales permettant de produire une nouvelle offre de logements locatifs à loyers maîtrisés

Lamballe Terre & Mer s'engage à abonder les subventions pour les dossiers travaux « énergie » éligibles à Maprimerénov' sérénité à hauteur de 500 € par logement. Elle s'engage à mettre en place et à financer une équipe opérationnelle pour une mission de suivi-animation pendant la durée du PIG.

Considérant le projet de convention avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat pour la réalisation d'un PIG Précarité énergétique-adaptation, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'adhésion de Lamballe Terre & Mer au Programme d'Intérêt Général « Précarité énergétique Adaptation », pour 2024 – 2025,
- VALIDE le versement d'une subvention de 500 € par logement afin d'abonder les dossiers travaux « énergie » éligibles à Maprimerénov', présentés au titre des années 2024 et 2025,
- PRECISE que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget selon les objectifs quantitatifs définis dans la convention,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

15 DEC. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

15 DEC. 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale
15 DEC. 2023